

Règlement utilisateurs : Demande de déménagement

L'acceptation de la demande

- Les règles d'utilisation du service *ALE' RECUP petits déménagements* sont les mêmes que celles de l'ALE.
- Ce service est accessible uniquement à la personne répondant aux conditions ci-après:
 - Être BIM ou Omnio
- Et**
 - Soit avoir droit au revenu d'intégration sociale
 - ou avoir un revenu annuel net imposable, selon le dernier avertissement extrait de rôle, ne dépassant pas 22.011,89 euros s'il s'agit d'un isolé et 29.275,82 euros, s'il s'agit d'un ménage; ces montants sont à majorer de 3.081,67 euros/an par personne à charge
 - ou être bénéficiaire d'un secours accordé par le CPAS
 - ou être en règlement collectif de dettes
 - ou être âgée de plus de 65 ans à la date de la demande d'intervention
 - ou être reconnue «souffrant d'un handicap» par l'AVIQ
 - ou bénéficier d'une allocation de remplacement ou d'intégration relative aux allocations aux personnes handicapées.
 - ou être en possession d'une attestation de la direction générale personnes handicapées du SPF sécurité sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux
 - ou certifier une incapacité de travail d'au moins 66% ou d'une reconnaissance d'invalidité
 - ou être en possession d'un certificat médical attestant de l'impossibilité temporaire d'effectuer le travail.
- Le service peut exiger toute preuve visant à confirmer ce statut et peut demander l'accord du CPAS, de l'administrateur provisoire ou du médiateur de dettes. Les informations obtenues dans le cadre du dossier, tels que nom, NISS, adresse, statut, revenus...sont protégées par le secret professionnel, tant au niveau des services administratifs, des prestataires ale ou de tiers directement liés au dossier (CPAS, administrateur, services sociaux...). En recourant aux services de l'ALE, l'utilisateur accepte que ces informations soient partagées par quelque biais que ce soit, dans le respect du secret partagé.
- Le service peut se rendre au domicile pour évaluer l'importance du déménagement et l'accessibilité du logement.
- Le service demande une caution pour la prise en compte effective de la demande.
- **À défaut d'accord et de dépôt d'une caution dans les 48 heures précédant la date effective du déménagement, celui-ci sera annulé.**

La préparation du déménagement



L'utilisateur s'engage à :

- **démonter** ce qui est démontable ;
- **vider** tiroirs, armoires, frigos, ... et à les **fermer** au moyen de ruban adhésif pour qu'ils ne s'ouvrent pas durant le transport ;
- **emballer** tout ce qui est cassable dans des boîtes sur lesquelles il sera noté **FRAGILE** ;
- **regrouper** le maximum d'objets, vêtements dans des caisses ou des sacs qui ne dépasseront pas 20 kilos;
- **réserver**, face aux deux logements, les **emplacements de parking** pour permettre aux véhicules et monte-charges éventuels de stationner en toute sécurité lors du déménagement et de l'emménagement. Si nécessaire, faire la demande auprès de la police et se charger de positionner des panneaux d'interdiction de stationner ;



- **vérifier l'accessibilité par ascenseur** (faire une demande au syndic, par exemple);

Il est à noter que la location d'un monte-charge est obligatoire pour tout déménagement de plus de 3 étages sans ascenseur ou si l'escalier est trop étroit.

Le jour du déménagement

En cas d'absence de l'utilisateur, le jour du déménagement, l'ALE Récup facturera le forfait de prise en charge, les déplacements, les locations et 1 heure de prestation pour chaque travailleur mobilisé.

L'utilisateur **ne peut** :

- **être véhiculé** par l'ALE récup pour se rendre du premier au deuxième logement ;
- **en aucun cas, donner un pourboire** ou un objet au travailleur de l'ALE récup, sous peine de sanction de ce dernier par nos services. Si l'utilisateur souhaite remercier les travailleurs ale, il peut glisser le pourboire dans la tirelire prévue à cet effet et attachée au véhicule.

Le paiement

L'utilisateur s'engage à

- **signer, après vérification, la feuille de calcul** sur laquelle sera indiqué le montant du déménagement suivant la méthode de calcul ci-après:



| La fiche de calcul reprend : | | |
|--|---|-----------------------------|
| Prise en charge | + | 5€ |
| Coût de la prestation : Le temps de prestation x tarif horaire | + | ...h x 5,95€/h =€ |
| Frais de déplacement : trajet dépôt/ domicile aller retour + les trajets 1 ^{er} domicile/2 ^{ème} domicile en kms | + | 0,35€/km x ... kms =€ |
| Caution versée | - |€ |
| Total | = | € |

- **contacter** le jour même (ou au plus tard, le 1^{er} jour ouvrable qui suit le déménagement avant 9h), **le service** au 069 777 938 **pour tout constat ou toute réclamation éventuelle**. Au-delà, aucune réclamation ne pourra être introduite.

Fait à Tournai, le/..../20....

«Lu et approuvé»,